

**Délibération n° 2024-41 du 19 décembre 2024
portant adoption du budget primitif
de l'Agence pour l'année 2025**

Le collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment son article R. 232-10,

Vu l'article 19 de la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes,

Vu le projet de loi de finances pour 2025 et le projet de loi spéciale prévue par l'article 45 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,

Vu le règlement comptable et financier de l'Agence,

Vu le rapport de présentation budgétaire annexé,

Vu la présentation des emplois pour l'année 2025,

Vu le compte de résultat prévisionnel pour l'année 2025,

Sur proposition de la Présidente,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Le montant total des recettes prévisionnelles s'établit comme suit :

	Budget primitif pour 2025
Subvention d'exploitation	10 910 609 euros
Autres ressources	1 000 000 euros
Total	11 910 609 euros

Article 2 : Le montant total des dépenses de fonctionnement (hors charges du personnel et dotation aux amortissements) est fixé à 7 166 500 euros.

Article 3 : Le montant total des dépenses de personnel est fixé à 6 033 000 euros.

Article 4 : Le montant total des dépenses d'investissements est fixé à 605 000 euros et la dotation aux provisions pour amortissements et charges d'exploitation est fixée en conséquence à 300 000 euros.

Article 5 : Le prélèvement prévisionnel au fonds de roulement s'établit en conséquence à 1 893 891 euros.

Article 6 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 19 décembre 2024.

La Présidente
de l'Agence française de lutte contre le dopage

Béatrice BOURGEOIS

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials 'BB' followed by a horizontal line.

SOMMAIRE DES PIÈCES ANNEXES

Rapport de présentation du budget primitif 2025	Annexe 1
Présentation des emplois 2025	Annexe 2
Situation patrimoniale 2025	Annexe 3
Budget par destination et par origine 2025	Annexe 4
Plan de trésorerie prévisionnel 2025	Annexe 5
Programme annuel d'investissement prévisionnel 2025	Annexe 6
Récapitulatif des ressources et des charges 2022 à 2025	Annexe 7



AGENCE FRANÇAISE
DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Secrétariat général

Rapport de présentation du budget primitif pour 2025

L'horizon des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024 a constitué un accélérateur sans précédent des politiques antidopage en France. De manière générale, la préparation et la tenue des Jeux de Paris ont permis à l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), des avancées à l'international et d'asseoir un positionnement plus central dans la communauté antidopage.

L'AFLD est désormais dans le trio de tête européen des organisations nationales antidopage les plus développées, aux côtés du Royaume-Uni et de l'Allemagne.

Sur le plan budgétaire, il convient de distinguer :

- la préparation de la délégation française en amont des Jeux et le renforcement des missions de l'AFLD (ouverture aux investigations, retour dans le champ de la prévention, évaluation et accompagnement des fédérations, etc.) qui ont justifié l'accroissement des ressources budgétaires selon une trajectoire pluriannuelle tracée en lien avec le ministère en charge des sports ;
- l'accompagnement de Paris 2024 dans la préparation et la tenue des Jeux pour la fonction antidopage pour lequel l'AFLD a opéré comme prestataire.

Autrement dit, l'ensemble des coûts antidopage propres aux Jeux de Paris a été couvert par un financement direct de Paris 2024 à l'AFLD pour un montant total de 1,5 million d'euros, qui constitue une recette propre de l'AFLD, dans le cadre d'un contrat conclu en janvier 2023. Sous l'angle financier, les surcoûts financiers en lien direct avec les Jeux de Paris n'ont donc pas été financés par l'Etat mais par le comité d'organisation, conformément aux obligations découlant du contrat de ville-hôte.

Le financement de l'Etat, à travers la subvention ministérielle annuelle, a été dédié à des actions pérennes dont la portée excédait ces Jeux dans une logique de rattrapage d'abord et d'héritage ensuite. L'achèvement des Jeux de Paris n'a donc pas conduit à une réduction des missions de l'AFLD qui justifierait le retour à une situation antérieure. Au contraire, l'essor des missions, notamment en matière de prévention et d'investigations antidopage, initié en 2021 plaide pour consolider le niveau atteint, afin de maintenir le rang de la France en matière d'antidopage sur son territoire et auprès de l'ensemble des pratiquants, et rendre ces moyens conformes au rôle auquel elle aspire à l'international pour ses sportifs de haut-niveau.

L'élaboration en cours d'une stratégie pour la période 2025-2030 vise ainsi l'objectif de pérenniser les progrès réalisés, tout en élargissant ces bénéfices à une population sportive plus étendue, sur tout le territoire national.

A la faveur du réajustement du soutien financier apporté par l'Etat, le nombre de contrôles connaîtra une légère inflexion pour s'établir à 11 000, dont un quart sera orienté vers les sportifs de niveau infranational, dans une double optique d'intégrité sportive et de santé publique.

Parallèlement, l'Agence consolidera son rôle de chef de file en matière d'éducation antidopage des sportifs de haut-niveau, dans un contexte de renouvellement de la gouvernance de certaines fédérations appelant à un accompagnement renforcé des référents et éducateurs antidopage. La stratégie d'éducation antidopage de l'AFLD intégrera, en outre, dans les prochaines années, une dimension territoriale pour atteindre un public sportif plus large.

Pour 2025, les perspectives budgétaires reposent sur :

- un programme de contrôle ajusté à 11 000 prélèvements contre 12 000 en 2023 et 2024. En fonction du niveau réel de subvention versée, ce nombre pourrait faire l'objet d'une révision complémentaire ;
- le maintien d'une trajectoire de développement des autres missions, dans toutes leurs composantes, en particulier en matière d'éducation et de prévention et d'enquêtes et de renseignements ;
- un plafond d'emploi maintenu à 52 équivalents temps plein (ETP).

Ce niveau d'activité proposé est couvert pour partie par la subvention de l'Etat et pour partie par un prélèvement sur le fonds de roulement, ce qui dénote l'effort important consenti par l'Agence elle-même pour pérenniser le dispositif antidopage national après les Jeux de Paris.

**

1. Présentation des recettes inscrites au projet de budget primitif 2025

a) Produits et ressources encaissables : subvention d'exploitation versée par l'Etat

Au vu de la suspension des travaux parlementaires et de l'incertitude budgétaire qui en résulte, le niveau de subvention qui est envisagé est celui que le Gouvernement avait inscrit au projet de loi de finances initiale (LFI) pour 2025 déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale au début du mois d'octobre et repris dans la version transmise au Sénat en novembre dernier, au sein du programme 219 « sport » de 10,911 millions d'euros.

Ce montant correspond à une diminution de l'ordre de 0,5 M€ par rapport à 2024, soit une diminution de 4,38 %.

Il résulte d'un souhait d'ajustement du soutien de l'Etat, au terme de la séquence olympique et paralympique de 2024 dans un contexte de réduction de la dépense publique. Cette diminution ne correspondait pas à une réduction des missions de l'Agence puisque les dépenses conjoncturelles que l'AFLD a dû prendre en charge dans le contexte de l'accueil par la France des grandes compétitions sportives internationales ont été financées directement sur fonds propres et recettes de prestation.

Il marque donc une inflexion après une phase de rehaussement successif de la subvention de huit années.

Compte tenu du contexte pesant sur les finances publiques au niveau national et du contexte parlementaire, la détermination du niveau final de subvention qui serait *in fine* allouée en gestion à l'Agence n'est pas certaine.

Aussi, le montant de subvention envisagé vise à ce stade la réalisation d'un programme annuel de contrôle ramené à 11 000 contrôles contre 12 000 en 2023 et 2024 (- 8,3 %), tout en maintenant par ailleurs les niveaux d'activité de l'essentiel des autres missions, l'éducation et la prévention notamment.

En cas de montant de subvention inférieur au niveau annoncé, l'Agence ne peut pas compter sur des recettes propres pour compenser cette variation à la baisse. Dès lors, le programme annuel de contrôle devrait être, en cours d'exercice, ramené à un niveau encore inférieur au prix d'un affaiblissement du dispositif antidopage. Dans ce contexte, un niveau inférieur à 10 000 contrôles par an paraîtrait incompatible avec le rang sportif de la France et son ambition en matière d'antidopage.

b) Produits et ressources encaissables : Autres produits et ressources

Pour mémoire, cette catégorie concerne les recettes provenant de contrôles réalisés pour le compte de tiers (l'ITA – l'agence internationale, les fédérations internationales ou nationales, les organisations nationales antidopage, les organisateurs de compétition, etc.).

Sont également concernées les recettes provenant des prestations combinées de contrôle et d'analyse adressées par certains clients : l'Agence avance le coût de la prestation réalisée par son prestataire - le laboratoire antidopage français - avant refacturation de cette partie aux organismes demandeurs, dans le cadre d'une prestation globale.

Pendant deux années exceptionnelles, l'Agence a pu faire bénéficier de son expertise, dans le cadre de prestations de service, au service des compétitions sportives majeures qui ont eu lieu sur le territoire (notamment la coupe du monde de rugby et les Jeux de Paris 2024) et qui lui ont permis, à la fois de couvrir les dépenses événementielles, mais également de participer au financement de la montée en puissance des missions pérennes de l'Agence. L'année 2025 est envisagée de manière plus habituelle au regard des niveaux précédents de sollicitation.

Dans la mesure où ces prestations sont exclusivement tributaires de demandes extérieures adressées à l'Agence, l'estimation est envisagée de manière prudente pour un montant d'un million d'euros, correspondant au montant envisagé au stade du budget primitif en 2022, avant les deux derniers exercices exceptionnels.

L'Agence entamera une réflexion sur la mise en place d'une nouvelle politique commerciale visant à étendre les prestations de service de l'Agence, dans le cadre d'un périmètre somme toute relativement limité par nature.

2. Présentation des dépenses inscrites au projet de budget primitif 2025

a) Dépenses relatives aux contrôles (5,424 millions d'euros, soit – 839 500 euros par rapport au budget primitif 2024)

La baisse des crédits en 2025 résulte de deux facteurs :

- La non-reconduction de coûts spécifiques en 2024 pour la couverture du programme antidopage des Jeux de Paris ;
- la réduction du nombre de prélèvements du programme annuel de contrôle par rapport à 2024.

Les prévisions budgétaires ont conduit l'AFLD, en raison de la baisse de la subvention de l'Etat en 2025, à pérenniser le nombre de prélèvements à 11 000, ce qui est conforme au rang sportif de la France et à sa population de pratiquants. Un quart de ces prélèvements demeurera orienté vers les sportifs de niveau infranational pour conserver un effet dissuasif, avec un focus particulier opéré dans le programme de contrôles de 2025 sur les compétitions locales les plus à risque en lien avec les renseignements collectés ces derniers mois.

Cette catégorie concerne tous les coûts participant au programme annuel de contrôles (PAC) dont l'objectif est ramené au stade du budget primitif, à 11 000 prélèvements en 2025, en fonction du niveau de subvention initialement envisagée.

Sur l'enveloppe de fonctionnement (4,503 millions d'euros), ce programme se décline (60% du budget de fonctionnement) comme suit :

- 3,1 millions d'euros pour la réalisation externalisée de l'ensemble des analyses sollicitées par l'Agence (prélèvements humains et prélèvements animaux) auprès du laboratoire antidopage français et du laboratoire des courses hippiques ou, de manière plus ponctuelle, auprès d'autres laboratoires antidopage étrangers, pour son propre compte ou pour le compte de tiers que l'Agence refacture *in fine*, et 100 000 euros pour les prestations de contrôle diligentées auprès d'ONAD étrangères ou d'organismes privés agréés lors de contrôles de sportifs français à l'étranger, en fonction de leurs données de localisation ;
- 759 500 euros concernant les consommables et prestations nécessaires à la réalisation des prélèvements ;
- 414 000 euros pour la prise en charge des frais de mission des préleveurs ;
- 130 000 euros pour la formation initiale et continue de ces préleveurs et des escortes.

Au titre des dépenses de personnel, ce PAC et les objectifs associés se traduisent par un besoin de 870 000 euros pour la rémunération des vacances versées aux préleveurs non permanents, aux professionnels de santé coordonnateurs et aux escortes.

En investissement, 50 000 euros seront consacrés à la modernisation de la solution de gestion des missions, en particulier l'initialisation de la dématérialisation des procès-verbaux de contrôles par l'acquisition d'un parc initial de tablettes et la dotation des premiers préleveurs, et à l'achat de matériels nécessaires au déroulement des contrôles.

En cas de subvention effectivement versée inférieure au niveau initialement prévu, une révision du programme annuel de contrôle pourrait être envisagée pour l'abaisser à 10 000 prélèvements.

Dans une telle hypothèse, la baisse de 1000 prélèvements pourrait avoir les impacts suivants, selon les deux scénarios envisagés :

- Scénario 1 : 44 disciplines sportives disparaîtraient du PAC, dont certaines sont olympiques (escrime, gymnastique artistique, ski freestyle, etc.)
- Scénario 2 : l'équivalent de deux mois de contrôles en moins serait constaté sur les quatre disciplines les plus contrôlées (rugby, football, cyclisme sur route, athlétisme longue distance).

b) Dépenses relatives à l'éducation et à la prévention (247 000 euros, soit - 433 000 euros par rapport au budget primitif 2024)

La baisse affichée des dépenses relatives à l'éducation et à la prévention s'explique par les coûts spécifiques en 2024 liés à la Conférence mondiale pour l'éducation. Pour 2025, pour ce qui concerne les publics prioritaires, l'accent sera mis sur les actions d'éducation et de sensibilisation aux règles antidopage du personnel d'encadrement, notamment les médecins, les entraîneurs, les préparateurs physiques et les masseurs-kinésithérapeutes, qui jouent un rôle crucial dans la préparation et l'évolution des sportifs de haut-niveau. L'Agence proposera également un accompagnement plus rapproché des référents antidopage pour renforcer la mise en œuvre des plans fédéraux de prévention et s'assurer que l'éducation antidopage de tous les publics prioritaires, y compris les parasportifs, soit effective.

Enfin, forte des enseignements des Jeux de Paris 2024, l'Agence initiera, dès le début de 2025 avec le CNOSF et le CPSF, la mise en place d'un dispositif d'éducation auprès des délégations françaises qui se rendront aux Jeux olympiques et paralympiques de Milano-Cortina 2026.

En parallèle des actions menées auprès du pool d'éducation, des actions seront entreprises auprès d'autres publics, notamment les jeunes sportifs et les étudiants en formation des métiers du sport et de la santé.

Plusieurs évènements organisés ou co-organisés par l'Agence sont prévus : la tenue d'une nouvelle édition du colloque pour un sport sans dopage, en lien avec le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), le Comité paralympique et sportif français (CPSF) et le ministère des sports, la tenue d'un colloque sur les liens entre antidopage et santé, ou encore l'organisation d'une journée de sensibilisation destinée aux médias, ...

Parmi les projets, de nouveaux parcours d'apprentissage sur la plateforme d'apprentissage *Podium* seront mis en ligne, concernant des publics élargis.

c) Dépenses relatives aux enquêtes et renseignement (20 000 euros)

Du point de vue des investigations, les Jeux de Paris ont installé un cadre de travail pérenne entre les acteurs de la répression pénale et administrative du dopage qui a facilité et amplifié, au-delà des Jeux, les actions antérieures. La préparation des Jeux de Paris a ainsi offert l'occasion de travailler suffisamment en amont sur l'articulation de la répression administrative et pénale des faits de dopage et la complémentarité des moyens et approches entre l'AFLD, les parquets spécialisés de Paris et Marseille, et l'office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP).

Sur le plan budgétaire, la poursuite du développement des capacités d'enquêtes se traduira principalement par de nouvelles opérations de déplacements sur le territoire national, ainsi qu'à

l'étranger lors de signalements ou d'indices en faveur d'un éventuel manquement aux règles antidopage par un sportif.

Outre ces nouveaux moyens, l'activité visera à conforter la coopération en participant à des commissions régionales, aux réseaux d'enquêteurs internationaux ou en favorisant la rencontre d'entités homologues.

d) Dépenses relatives aux affaires juridiques et institutionnelles (228 000 euros, soit +47 000 euros par rapport au budget primitif 2024)

Cette destination comprend, outre les frais irrépétibles, les honoraires d'avocats qui accompagnent l'Agence lors des procédures disciplinaires, notamment devant le Conseil d'Etat et dans le cadre de procédures d'arbitrage portées devant le tribunal arbitral du sport de Lausanne pour certains dossiers internationaux qui peuvent engendrer des coûts importants. Au regard de la trajectoire en augmentation depuis plusieurs années, il est proposé une réévaluation au regard des crédits inscrits initialement en 2024.

Par ailleurs, ce poste de dépenses comprend les indemnités des membres du collège et de la commission des sanctions, en stabilité par rapport à 2024.

e) Dépenses relatives à la recherche (152 000 euros)

L'Agence poursuivra sa mission de soutien à la recherche mais le rythme des dépenses demeure dépendante de l'avancement des projets de recherche déjà attribués. L'estimation procède, au vu de l'expérience, de l'inscription à hauteur de 1 % des dépenses de fonctionnement et de personnel pour financer ces projets en cours.

f) Dépenses relatives aux relations internationales et à la coopération (60 000 euros, soit +20 000 euros par rapport au budget primitif 2024)

Le rang qui est désormais le sien sur le plan international fait de l'AFLD un partenaire majeur et influent dans la communauté antidopage, ce qui multiplie les sollicitations et invitations à des événements internationaux ou des rencontres bilatérales. Dans ce cadre, la coopération entre les différentes partenaires, en particulier auprès des différentes ONAD, sera développée pour permettre à l'Agence de maintenir son influence dans le champ international.

Fin 2025, se tiendra la sixième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Busan, en Corée, au cours de laquelle sera approuvée la nouvelle version du Code mondial antidopage et des standards et à laquelle participeront plusieurs représentants de l'Agence.

g) Dépenses relatives aux autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (32 000 euros, soit +4 000 euros par rapport au budget primitif 2024)

L'activité relative au traitement des demandes d'autorisations d'usage à des fins thérapeutiques s'est fortement renforcée en 2024, avec une augmentation du nombre de demandes, une augmentation de la part de dossiers devant faire l'objet d'une instruction et un nombre de cas complexes plus important. En conséquence, le budget dédié à l'instruction des demandes d'autorisations d'usage thérapeutique est ajusté, tandis que l'organisation est revue pour permettre la gestion des flux, le respect des délais et la qualité de leur instruction.

h) Dépenses relatives à la communication (107 000 euros)

La stratégie de communication sera poursuivie avec, en complément de l'offre de production réalisée en interne, la production de différents outils et contenus, comme l'évolution de l'arborescence du site internet.

i) Dépenses de fonctionnement général (6 586 000 euros)

Cette destination est le premier poste de dépenses de l'Agence regroupant en particulier les dépenses de personnel permanent de l'Agence.

L'ensemble des dépenses liées à la masse salariale, hormis la rémunération des vacances et autres indemnités rattachée aux destinations métiers, est imputé pour 6,618 millions d'euros. Compte tenu de l'impact d'un programme annuel de contrôles révisé à hauteur de 11 000 prélèvements, ces dépenses évoluent globalement de -50 000 euros sur la totalité de l'enveloppe de personnel.

Le fonctionnement général, en fonctionnement et hors masse salariale, évolue de +69 000 euros, principalement en raison de l'évolution indiciaire de la location des locaux et des primes d'assurance. Dans le même temps, l'effort de rationalisation et d'optimisation est poursuivi.

j) Dépenses liées au système d'information et télécommunications (949 000 euros, soit +138 000 euros par rapport au budget primitif 2024)

Les niveaux d'activité de l'Agence et la diversification des missions ces dernières années ont justifié l'engagement d'une feuille de route informatique pluriannuelle, pour notamment moderniser et sécuriser les outils des systèmes d'information.

Après les deux premières étapes, une nouvelle phase majeure est envisagée en 2025.

Elle concernerait la poursuite du développement des systèmes d'information métier comme les progiciels pour la gestion des missions de contrôle, pour poursuivre l'intégration informatique de l'ensemble des processus, ou des modules complémentaires sur l'infrastructure pour augmenter la sécurité globale face aux risques cyber.

De nouveaux services numériques proposés au grand public et au public professionnel sont également envisagés, comme l'extension de la solution de gestion de la relation usagers avec de nouvelles interfaces et une ouverture à de nouvelles populations, une nouvelle version de la plateforme de gestion des demandes des autorisations à des fins d'usage thérapeutique, etc.

Cette étape nécessite un nouvel effort budgétaire après ceux réalisés en 2023 et 2024. Ce haut niveau conjoncturel d'investissements pour 2025 devrait s'élever à 330 000 euros justifiant, pour son financement, le recours aux fonds propres de l'Agence.

Au final, la proposition de budget implique un prélèvement prévisionnel sur fonds de roulement de l'ordre de 1 893 891 euros.

La soutenabilité financière de l'Agence reste assurée pour 2025, avec un niveau prévisionnel de fonds de roulement qui avoisinera les 3 millions d'euros en fin d'exercice, ce qui constitue un plancher de précaution. Le maintien du niveau actuel des activités de l'Agence, découlant de l'exercice de ses missions légales, ne sera donc pas envisageable à compter de 2026 sans une réévaluation du soutien financier de l'Etat.

Annexe n°2 Présentation des emplois

POUR VOTE DU COLLEGE

Tableau de présentation des emplois

Emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	52
---	----

POUR INFORMATION DU COLLEGE

Tableau détaillé des emplois

Budget primitif 2025	
Total	52
Présidente	1
Secrétariat général	16
Secrétaire général*	–
Secrétaire général adjoint/secrétaire générale adjointe	2
Directeur/directrice	1
Chargé/chargée de mission	2
Secrétariat	2
Assistant/assistante	2
Mission systèmes d'information	3
Chargé/chargée de mission	3
Mission communication	3
Chargé/chargée de mission	3
Service administration générale	3
Chargé/chargée de mission	3
Département des affaires juridiques et institutionnelles	10
Directeur/directrice	0,5
Chargé/chargée de mission	4
Juriste	4
Assistant/assistante	1
Département des contrôles	15
Directeur/directrice	1
Chargé/chargée de mission	11
Gestionnaire	1
Assistant/assistante	2
Département des enquêtes et du renseignement	3,5
Directeur/directrice	0,5
Chargé/chargée de mission	3
Département de l'éducation et de la prévention	8
Directeur/directrice	1
Chargé/chargée de mission	6
Assistant/assistante	1

* Emploi rémunéré par l'administration d'origine

Annexe n°3
Situation patrimoniale - budget primitif 2025

POUR VOTE DU COLLEGE

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte financier 2023			Budget primitif 2024			Budget primitif 2025		
	Compte financier 2023	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	PRODUITS	Compte financier 2023	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025		
Personnel	5 031 420,12 €	6 083 000,00 €	6 033 000,00 €	Subventions de l'Etat	10 940 609,00 €	11 410 609,00 €	10 910 609,00 €		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	7 267 694,41 €	8 715 500,00 €	7 466 500,00 €	Autres					
Intervention (le cas échéant)	266 916,00 €			Autres produits	1 529 947,95 €	1 850 400,00 €	1 000 000,00 €		
TOTAL DES CHARGES (1)	12 566 030,53 €	14 798 500,00 €	13 499 500,00 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	12 470 556,95 €	13 261 009,00 €	11 910 609,00 €		
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) - (2) - (1)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	95 473,58 €	1 537 491,00 €	1 588 891,00 €		
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	12 566 030,53 €	14 798 500,00 €	13 499 500,00 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	12 566 030,53 €	14 798 500,00 €	13 499 500,00 €		

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Compte financier 2023	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 95 474 €	- 1 537 491 €	- 1 588 891 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	242 453 €	300 000 €	300 000 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	9 864 €	- €	- €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		- €	- €
- produits de cession d'éléments d'actifs	- €	- €	- €
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	- €	- €	- €
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	137 115,46 €	- 1 237 491,00 €	- 1 288 891,00 €

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte financier 2023			Budget primitif 2024			Budget primitif 2025		
	Compte financier 2023	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	RESSOURCES	Compte financier 2023	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025		
Insuffisance d'autofinancement	- €	1 237 491,00 €	1 288 891,00 €	Capacité d'autofinancement	137 115,46 €	- €	- €		
Investissements	491 120 €	579 500 €	605 000 €	Financement de l'actif par l'Etat	- €	- €	- €		
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	- €	- €	- €		
				Autres ressources	3 015 €				
Remboursement des dettes financières	- €	- €	- €	Augmentation des dettes financières	- 108 €	- €	- €		
TOTAL DES EMPLOIS (5)	491 120 €	1 816 991 €	1 893 891 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	140 022 €	- €	- €		
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	- €	- €	- €	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	351 098	1 816 991	1 893 891		

POUR INFORMATION DU COLLEGE

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Compte financier 2023	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025*
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-351 097,61	-1 816 991,00	-1 893 891,00
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)			
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*			
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	5 704 660 €	3 887 669 €	3 340 491 €
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT			
Niveau final de la TRESORERIE	6 298 721 €		

* tenant compte, pour le niveau final de fonds de roulement, du compte financier prévisionnel 2024

Annexe n°4
Budget par destination et par origine - budget primitif 2025

POUR INFORMATION DU COLLEGE

Tableau des charges et des immobilisations décaissables par destination

Budget	Charges / immobilisations de l'organisme			TOTAL
	Personnel	Fonctionnement	Investissement	
CONTROLES	870 000 €	4 503 500 €	50 000 €	5 423 500 €
Achat materiel prélèvements		397 000 €	50 000 €	447 000 €
Coll transport prélèvements	820 000 €	776 500 €		1 596 500 €
Prestations extérieures d'analyses		3 100 000 €		3 100 000 €
Prestations extérieures de contrôles		100 000 €		100 000 €
Formation supervision préleveurs	50 000 €	130 000 €		180 000 €
AFFAIRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES	55 000 €	173 000 €	- €	228 000 €
Indemnités membres collège et commission des sanctions	55 000 €	8 000 €		63 000 €
Frais irrépétibles		50 000 €		50 000 €
Honoraires		115 000 €		115 000 €
EDUCATION ET PREVENTION	2 000 €	170 000 €	75 000 €	247 000 €
ENQUETES ET RENSEIGNEMENT	3 000 €	17 000 €		20 000 €
RECHERCHE		152 000 €		152 000 €
Comité d'orientation scientifique		2 000 €		2 000 €
Recherche		150 000 €		150 000 €
RELATIONS ET COOPERATION INTERNATIONALES		60 000 €		60 000 €
COMITE EXPERT AUT	30 000 €	2 000 €		32 000 €
COMMUNICATION		104 000 €	3 000 €	107 000 €
FONCTIONS SUPPORT	5 073 000 €	1 502 000 €	11 000 €	6 586 000 €
Fonctionnement général		867 000 €	11 000 €	878 000 €
Personnel	5 073 000 €	585 000 €		5 658 000 €
Formation		50 000 €		50 000 €
PROVISION DOTATION AMORTISSEMENT		300 000 €		300 000 €
SYSTEME D'INFORMATION ET TELECOM		483 000 €	466 000 €	949 000 €
Total	6 033 000 €	7 466 500 €	605 000 €	14 104 500 €

Tableau des produits et ressources encaissables par origine

Budget	Produits / ressources de l'organisme			TOTAL
	Subventions de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres produits / ressources	
Subvention d'exploitation - Ministère des sports et des Jeux olympiques et paralympiques	10 910 609 €			10 910 609 €
FI et ITA			290 000 €	290 000 €
Fédérations nationales			200 000 €	200 000 €
ONAD			250 000 €	250 000 €
Organisation de compétitions			150 000 €	150 000 €
Autres personnes publiques				- €
Personnes morales de droit privé			100 000 €	100 000 €
Particuliers			10 000 €	10 000 €
Total	10 910 609 €		1 000 000 €	11 910 609 €

Annexe n°5
Plan de trésorerie prévisionnel - exercice 2025

POUR INFORMATION DU COLLEGE

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL estimé après compte financier prévisionnel 2024 (début de mois)	5 335 000 €	4 075 000 €	2 915 000 €	1 827 000 €	11 542 609 €	10 394 609 €	9 224 609 €	8 034 609 €	7 014 609 €	5 997 609 €	4 941 609 €	3 992 609 €	
ENCAISSEMENTS													
<i>Ressources</i>	60 000 €	80 000 €	80 000 €	11 000 609 €	100 000 €	120 000 €	80 000 €	80 000 €	90 000 €	80 000 €	80 000 €	60 000 €	11 910 609 €
Subventions de l'Etat				10 910 609 €									10 910 609 €
Autres produits	60 000 €	80 000 €	80 000 €	90 000 €	100 000 €	120 000 €	80 000 €	80 000 €	90 000 €	80 000 €	80 000 €	60 000 €	1 000 000 €
A. TOTAL	60 000 €	80 000 €	80 000 €	11 000 609 €	100 000 €	120 000 €	80 000 €	80 000 €	90 000 €	80 000 €	80 000 €	60 000 €	11 910 609 €
DECAISSEMENTS													
<i>Charges</i>	1 280 000 €	1 170 000 €	1 128 000 €	1 215 000 €	1 173 000 €	1 220 000 €	1 260 000 €	1 100 000 €	1 037 000 €	1 081 000 €	964 000 €	672 118 €	13 300 118 €
Personnel	640 000 €	520 000 €	478 000 €	500 000 €	498 000 €	520 000 €	550 000 €	550 000 €	412 000 €	491 000 €	444 000 €	430 000 €	6 033 000 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	640 000 €	650 000 €	650 000 €	715 000 €	675 000 €	700 000 €	710 000 €	550 000 €	625 000 €	590 000 €	520 000 €	242 118 €	7 267 118 €
<i>Emplois</i>	40 000 €	70 000 €	40 000 €	70 000 €	75 000 €	70 000 €	10 000 €	0 €	70 000 €	55 000 €	65 000 €	40 000 €	605 000 €
Investissements	40 000 €	70 000 €	40 000 €	70 000 €	75 000 €	70 000 €	10 000 €	0 €	70 000 €	55 000 €	65 000 €	40 000 €	605 000 €
B. TOTAL	1 320 000 €	1 240 000 €	1 168 000 €	1 285 000 €	1 248 000 €	1 290 000 €	1 270 000 €	1 100 000 €	1 107 000 €	1 136 000 €	1 029 000 €	712 118 €	13 905 118 €
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-1 260 000 €	-1 160 000 €	-1 088 000 €	9 715 609 €	-1 148 000 €	-1 170 000 €	-1 190 000 €	-1 020 000 €	-1 017 000 €	-1 056 000 €	-949 000 €	-652 118 €	-1 994 509 €
SOLDE CUMULE (1) + (2)	4 075 000 €	2 915 000 €	1 827 000 €	11 542 609 €	10 394 609 €	9 224 609 €	8 034 609 €	7 014 609 €	5 997 609 €	4 941 609 €	3 992 609 €	3 340 491 €	

Annexe n°6

Programme annuel d'investissement prévisionnel

POUR INFORMATION DU COLLEGE

N° des postes	Intitulé des postes de charges	Répartition des investissements BP 2025
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	
	Education et prévention : plateforme e-learning et développement de parcours de formation en ligne	75 000 €
	Progiciel de gestion des missions de contrôle	110 000 €
	Autres progiciels métiers (Magellan, AUT ...)	55 000 €
	Schéma directeur des systèmes d'information (gestion relation aux usagers, dématérialisation)	220 000 €
	Logiciels / Licences	36 000 €
2150	Installations techniques, matériel et outillage	
	Réfractomètres	15 000 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	
	Matériel informatique	46 000 €
	Matériel audiovisuel	2 000 €
	Tablettes	35 000 €
2184	Mobilier	
	Divers	3 000 €
275	Dépôts et cautionnements versés	
	Caution et autres	8 000 €
TOTAL		605 000 €

Annexe n°7
Récapitulatif des ressources et des charges 2022 à 2025

Charges	2022		2023		2024		2025	
	Compte financier		Compte financier		Budget primitif		Budget primitif	
Personnel	4 100 394,16 €		5 031 420,12 €		6 083 000,00 €		6 033 000,00 €	
Fonctionnement	5 692 874,79 €		7 267 694,41 €		8 715 500,00 €		7 466 500,00 €	
Intervention	7 473 648,00 €		266 916,00 €					
Total par exercice	17 266 916,95 €		12 566 030,53 €		14 798 500,00 €		13 499 500,00 €	
Résultat de l'exercice	1 676 948,18 €		-95 473,58 €		-1 537 491,00 €		-1 588 891,00 €	
Investissements	285 005,24 €		491 120,07 €		579 500,00 €		605 000,00 €	
Apport ou prélèvement au fonds de roulement	1 673 832,21 €		-351 097,61 €		-1 816 991,00 €		-1 893 891,00 €	
FONDS DE ROULEMENT*	6 055 757,98 €		5 704 660,37 €		3 887 669,37 €		3 340 491,37 €	
<i>* tenant compte, pour le niveau final de fonds de roulement, du compte financier prévisionnel 2024</i>								
Ressources	2022		2023		2024		2025	
	Compte financier		Compte financier		Budget primitif		Budget primitif	
Subvention de fonctionnement	10175609		10 940 609,00 €		11 410 609,00 €		10 910 609,00 €	
Subventions diverses								
Prestations de services et autres produits	1 108 256,13 €		1 529 947,95 €		1 850 400,00 €		1 000 000,00 €	
Autres produits de gestion								
Produits exceptionnels								
Reprises sur amortissements et provisions								
Prêt de personnel								
Total par exercice	11 283 865,13 €		12 470 556,95 €		13 261 009,00 €		11 910 609,00 €	
Financement des autres actifs	7 660 000,00 €							